



Séance du 26 février 2018

Direction Générale

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Au cours de sa séance, le CONSEIL MUNICIPAL a :

- DCM-2018-001 - **ÉMIS** un avis favorable à la demande d'adhésion de la Commune de Baume les Messieurs au sein d'ECLA.
- DCM-2018-002 - **APPROUVÉ** le projet global d'aménagement des rues des Mouillères et des Lilas,
- **DIT** que ce projet présente un intérêt général lié à l'accès du public en toute sécurité dans ce quartier reconfiguré,
- **AUTORISÉ** le Maire à engager les négociations avec les propriétaires des parcelles 175 et 176 section AC,
- **AUTORISÉ** le Maire à déposer un dossier en vue de la déclaration d'utilité publique de cette opération.
- DCM-2018-003 - **DÉCIDÉ** d'octroyer la garantie de la Ville de Lons le Saunier aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les bénéficiaires) dans les conditions suivantes :
- le montant maximal de la garantie pouvant être consenti pour l'année 2018 est égal au montant maximal des emprunts que la Ville de Lons-le-Saunier est autorisée à souscrire pendant l'année 2018,
 - la durée maximale de la garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par la Ville de Lons-le-Saunier pendant l'année 2018 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
 - la garantie peut être appelée par chaque bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et si la garantie est appelée, la Ville de Lons-le-Saunier s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;

- le nombre de garanties octroyées par Monsieur le Maire au titre de l'année 2018 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget 2018. Le montant maximal de chaque garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement,

- **AUTORISÉ** le Maire, pendant l'année 2018, à signer le ou les engagements de garantie pris par la Ville de Lons le Saunier, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la garantie.

DCM-2018-004 - **PRIS ACTE** de la liste des marchés conclus à partir de 20 000 € H.T. au cours de l'année 2017.

DCM-2018-005 - **APPROUVÉ** le bilan des acquisitions, cessions et échanges sur le territoire de la Ville de LONS-LE-SAUNIER au cours de l'exercice 2017. Ce bilan sera annexé au Compte Administratif.

DCM-2018-006 - **DÉCIDÉ** la désaffectation de la parcelle AC 478 issue du domaine public de la rue des Lilas, de sorte que cette parcelle ne soit plus ouverte à la circulation ni accessible aux usagers de la voirie routière,

- **PRONONCÉ** le déclassement de la parcelle AC 478 issue du domaine public routier. Conformément aux dispositions de l'article L 141-3, alinéa 2, du Code de la Voirie Routière, la présente délibération est dispensée d'enquête publique préalable, la vente envisagée n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurée par la voie,

- **DÉCIDÉ** la cession à la Société Bio Prime de la parcelle AC 475 (502 m²), et de la parcelle AC 478 (61 m²) issue du domaine public côté rue des Lilas,

- **DÉCIDÉ** l'acquisition auprès de la SCI Bio Prime de la parcelle 480 (60 m²) et de la parcelle AC 481 (33 m²),

- **PRÉCISÉ** que cet échange est sans soulte,

- **PRÉCISÉ** que cette opération ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor conformément aux dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts,

- **ACCEPTÉ** le principe de mise en place d'une servitude de cour commune sur la parcelle AC 473 au profit du fond propriétaire de la parcelle AC 479,

- **PRÉCISÉ** que les frais d'établissement de l'acte seront partagés de manière égale entre les deux parties.

DCM-2018-007 - **DÉCIDÉ** la cession à l'Office Public de l'Habitat des parcelles AW 387, AW 389, AW 397, AW 398, AW 399, AW 410, AW 411, AW 412, AW 413, AW 414,

- **DÉCIDÉ** l'acquisition à l'Office Public de l'Habitat des parcelles AW 380, AW 382, AW 383, AW 385, AW 392, AW 393, AW 394, AW 395, AW 401, AW 402, AW 404, AW 406, AW 407,

- **PRÉCISÉ** que cet échange est sans soulte,

- **PRÉCISÉ** que cette opération ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor conformément aux dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts,

- **PRÉCISÉ** que les frais liés à l'établissement de l'acte seront partagés de manière égale entre les deux parties.

DCM-2018-008

- **DÉCIDÉ** la désaffectation des parcelles cadastrées BH 93 et BH 459, car l'ensemble immobilier formant l'ancienne école des Toupes n'est plus utile à la poursuite de la mission de service public auquel il était affecté, ni aux autres missions relevant de la compétence de la Ville,

- **PRONONCÉ** le déclassement des parcelles BH 93 et BH 459 du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal,

- **DIT** que les autres éléments de la délibération du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2017 se rapportant à cette affaire restent inchangés.

DCM-2018-009

- **ÉMIS** un avis favorable à la demande de renouvellement d'autorisation de jeux sollicitée par la SAS Société Nouvelle du Casino de Lons le Saunier pour l'exploitation des jeux suivants :

- 2 tables de black jack
- 1 table de roulette anglaise
- 1 table de ultimate poker
- 125 machines à sous
- 1 table de roulette anglaise et black jack électronique (12 postes)
- 1 table d'un nouveau black jack électronique

DCM-2018-010

- **DÉCIDÉ** la création d'un poste d'adjoint administratif.

DCM-2018-011

- **APPROUVÉ** les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec la Caisse d'Action Sociale, dont la validité porte sur l'exercice 2018.

Lons-le-Saunier, le 27 février 2018

Le Maire,

Jacques PÉLISSARD